

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1995**

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé la meilleure exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |  |  |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur  | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée  | <input type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée  | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées                    |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque   | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur   | <input type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)  | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence   |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur  | <input checked="" type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression                    |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents   | <input type="checkbox"/> Continuous pagination/<br>Pagination continue   |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin/<br>La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la<br>distorsion le long de la marge intérieure   | <input type="checkbox"/> Includes index(es)/<br>Comprend un (des) index  |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear<br>within the text. Whenever possible, these have<br>been omitted from filming/<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées<br>lors d'une restauration apparaissent dans le texte,<br>mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont<br>pas été filmées. | Title on header taken from: /<br>Le titre de l'en-tête provient:   |
| <input type="checkbox"/> Additional comments: /<br>Commentaires supplémentaires:   | <input type="checkbox"/> Title page of issue/<br>Page de titre de la livraison                                     |
|  | <input type="checkbox"/> Caption of issue/<br>Titre de départ de la livraison                                      |
|  | <input type="checkbox"/> Masthead/<br>Générique (périodiques) de la livraison                                      |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

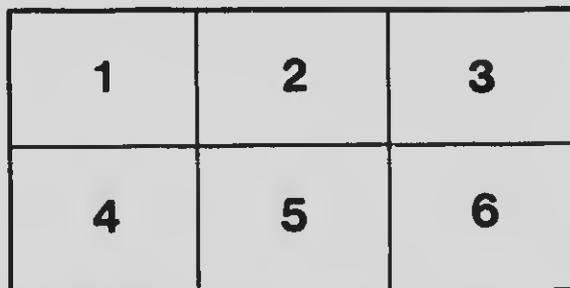
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible, considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche sheet contains the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagram illustrates the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

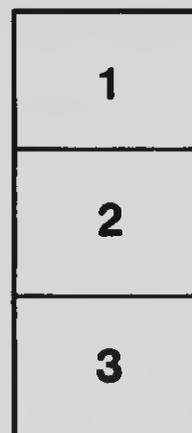
Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaît sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



1.45

1.6

1.8

2.0

2.2

2.5

2.8

3.2

3.6

4.0

4.5

5.0

5.6

6.3

7.1

8.0

9.0

10

11.2

12.5

14

16

18

20



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street 14609 USA  
Rochester, New York  
(716) 482 - 0300 - Phone  
(716) 288 - 5989 - Fax









DISCOURS

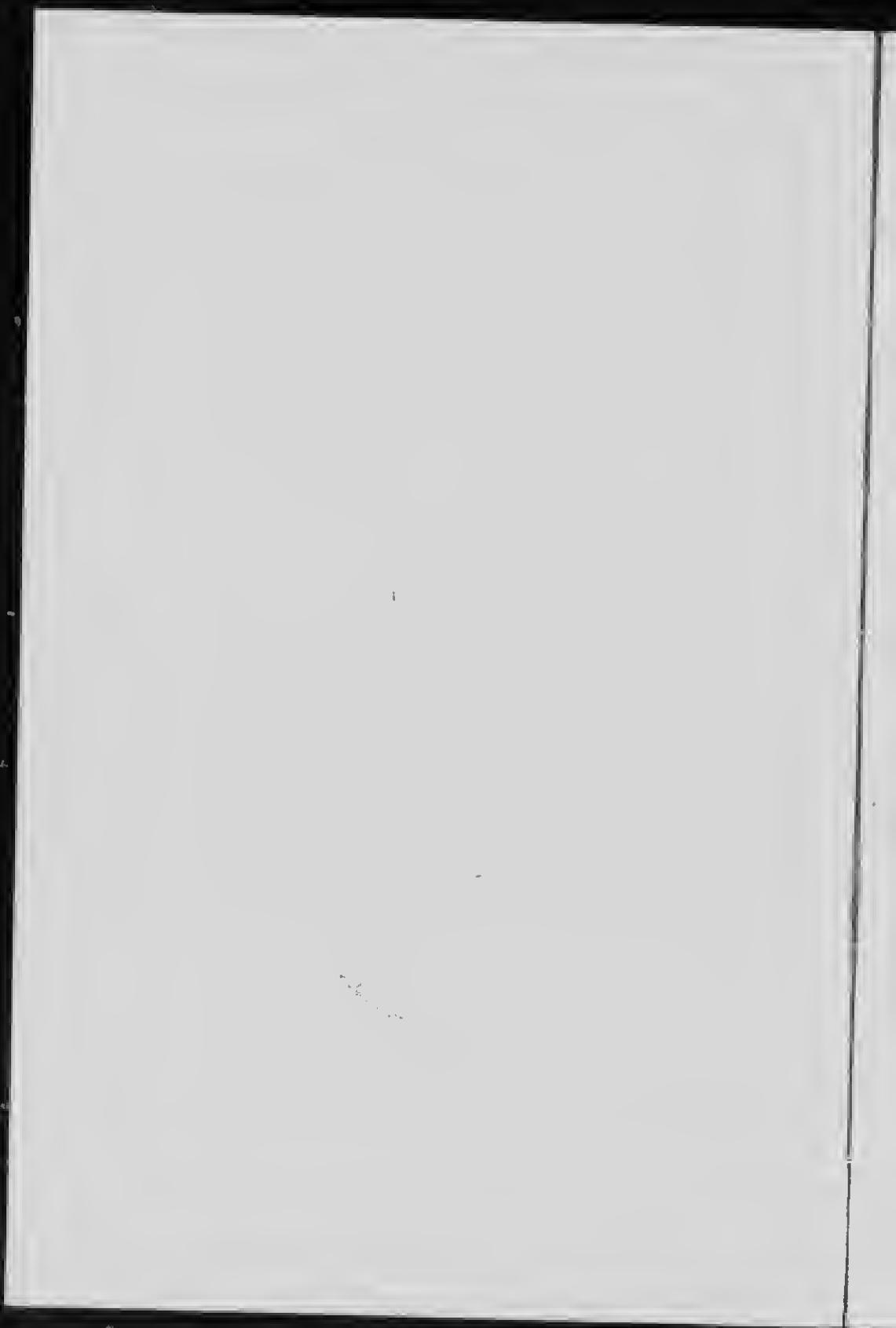
DE



**SIR WILFRID LAURIER,**  
PREMIER MINISTRE DU CANADA.

AU MONUMENT NATIONAL.

Montréal, 10 octobre 1910.



DISCOURS

DE

**SIR WILFRID LAURIER**

PREMIER MINISTRE DU CANADA

AU

Monument National, Montréal,

---

LE 10 OCTOBRE 1910

---



Des presses de la Compagnie-Vigie

QUEBEC

FCSJO

239



**L**



LE 10 OCTOBRE 1910, A L'OCCASION  
D'UNE GRANDIOSE RÉCEPTION  
QUE LUI OFFRAIENT LES CLUBS  
LIBÉRAUX DE MONTRÉAL, *S. R.*  
*WILFRID LAURIER* PRONONÇAIT  
LE DISCOURS SUIVANT AU MO-  
NUMENT NATIONAL :

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs :

Vous me croirez, j'en suis sûr, si je vous dis que je chercherais vainement des paroles pour exprimer comme je la ressens toute la gratitude dont mon âme est pleine pour cet accueil enthousiaste, le plus mémorable de tous ceux qu'il m'a été donné de recevoir au cours de ma longue carrière politique.

Je viens, comme vous le savez, de parcourir les provinces de l'Ouest de notre pays. Les échos vous ont apporté quelque chose des démonstrations dont moi-même et mes collègues avons été l'objet. Je puis dire sans vaine jactance que ces échos n'étaient pas le moins du monde exagérés.

J'ai cru bien souvent, au cours de certaines manifestations, qu'il me serait impossible de jamais voir rien de supérieur à ce que je voyais alors, mais je suis obligé de dire--et avec quel plaisir je le dis!--que tout ce que j'ai vu dans l'Ouest n'approche pas de ce que je vois aujourd'hui dans la ville de Montréal.

Ai-je besoin de vous dire que, quel qu'ait pu être mon orgueil de ce que, étranger à la plupart de ceux qu'il m'a été donné de visiter dernièrement, j'aie pu recevoir un accueil aussi sympathique, combien plus j'apprécie cet accueil qui n'est fait sur le sol de ma province natale ?

Je voudrais offrir mes remerciements à qui ils sont dus. Et par qui commencer ? Laissez-moi vous dire, monsieur le président, que c'est à vous que je vais m'adresser d'abord, et vous dire tout ce que je vous dois pour l'éclat que votre présence ajoute à cette manifestation.

Je remercie également mes collègues de la Chambre des Communes. Je remercie les membres de la Législature. Je remercie les présidents des clubs. Mais surtout je remercie les jeunes gens, les étudiants, et, dois-je le dire ?—oui, je le dirai, car je suis un peu connu dans la ville de Montréal— je ne puis dire avec quel plaisir j'ai entendu tout à l'heure M. Athanase David, le fils du plus vieux, du plus constant et du plus fidèle des amis de ma jeunesse qui me restent encore.

Mais, messieurs, si flatteur que soit cet accueil que vous me faites, le prix principal qu'il a à mes yeux, c'est qu'il me donne l'occasion de vous exposer la situation politique de notre pays. Je viens ici pour discuter avec vous, froidement et avec calme, les questions qui à l'heure qu'il est doivent préoccuper notre population.

#### *La division du parti conservateur*

Peut-être le fait le plus remarquable qu'il y ait à l'heure qu'il est dans notre horizon politique, c'est que le parti conservateur tel que nous l'avons connu, le parti de Macdonald, le parti de Cartier, le parti

de Chapleau, est en voie de se désorganiser, et que dans quelque temps il sera en pleine décomposition, si même ce n'est pas déjà un fait accompli.

C'est un fait bien significatif que celui dont je vais vous parler. Au cours de la dernière session à Ottawa, il avait été décidé par les têtes dirigeantes du parti conservateur d'avoir, à l'instar de la grande convention libérale qui eut lieu en 1893, et qui prépara la victoire de 1896, d'avoir, dis-je, une convention qui aurait lieu dans le cours de l'année qui expirera bientôt, et c'est un fait non moins remarquable que cette convention, après avoir été décidée, a dû être abandonnée.

Nous savons à Ottawa—c'est un fait notoire,—qu'il y eut une assemblée des têtes dirigeantes, à laquelle avaient été conviés les chefs de file de toutes les parties du pays, et qu'à la suite d'une discussion assez orageuse, le plan qui avait été conçu a dû être abandonné.

Messieurs, je n'étais pas à cette convention—je ne surprendrai personne en disant cela—je ne m'attendais pas d'y être, ma place n'était pas là,—mais je sais ce qui s'y est passé comme si j'avais été présent. Il n'est pas nécessaire d'avoir le don de seconde vue pour savoir ce qui s'est passé à cette convention. Je suis passablement vieux dans le métier, je connais parfaitement mon échiquier, je sais ceux qui étaient présents, je pourrais vous dire le discours de M. Borden, le chef du parti, je pourrais vous dire le discours de son lieutenant, M. Foster, je pourrais vous dire le discours de son ex-lieutenant, M. Monk. Messieurs, qu'il suffise de vous dire qu'on s'y chicana, qu'on s'y chamailla, et que ja mais, depuis la tour de Babel, il n'y eut une telle confusion de langues.

Quelle était, messieurs, la cause de cette confusion ?

C'était l'impossibilité de s'entendre sur un programme à présenter à l'électorat.

Je viens de vous le dire, je sais parfaitement ce qui s'est passé là. Les uns voulaient un programme qui aurait convenu à l'Ouest, mais ce programme n'aurait pas convenu à l'Est, les autres voulaient un programme qui aurait convenu à Québec, mais ce programme ne pouvait convenir à Ontario. Les uns auraient voulu avoir une augmentation de tarif, les autres voulaient un abaissement du tarif; les uns voulaient une contribution à la marine impériale, les autres ne voulaient ni contribution ni marine. Et alors, messieurs, dans l'impossibilité de faire quoi que ce soit, on crut que ce qu'il y avait de mieux à faire, c'était de ne rien faire.

Désormais, Messieurs, le parti conservateur n'a pas de programme, et dans la lutte qui arrivera avant longtemps il y aura autant de programmes qu'il y a de provinces. Dans la province de la Colombie Britannique que j'ai visitée avec quelques-uns de mes amis il y a quelque temps, on fera la lutte au gouvernement sur la question de l'immigration asiatique; dans les provinces de l'Ouest, l'Alberta, le Manitoba, la Saskatchewan, on fera la lutte au gouvernement sur la question fiscale et on demandera l'abaissement du tarif. Dans la province d'Ontario, au moins dans certaines parties, on fera également la lutte sur la question fiscale, mais là on demandera non pas l'abaissement, mais l'exhaussement du tarif. Dans Ontario également, on fera la lutte sur la question de la marine, en criant—remarquez bien ce cri de guerre pour la province d'Ontario—que la marine va nous conduire, non pas à l'asservissement de notre pays, comme on le dit ici, mais à la séparation du Canada d'avec la Grande-Breta-

gne. Dans la province de Québec, on fera aussi la lutte—elle est déjà commencée, vous le savez, sur cette même question de la marine, mais avec un cri de guerre bien différent : c'est que la marine va conduire notre pays à la perte de son autonomie et à l'asservissement du Canada à la Grande-Bretagne.

Dans les Provinces Maritimes, je ne sais pas encore quel sera le plan d'attaque, mais je suis certain qu'il sera aussi absurde qu'ailleurs. Ainsi, dans toutes les provinces, les moyens d'attaque pourront s'entrechoquer, s'entrecroiser, mais ce sera simplement une pêche en eau trouble, avec l'espoir que dans cette eau trouble il pourra peut-être se trouver quelque bon morceau pour quelqu'un.

### *Les attaques des castors*

Messieurs, dans la province de Québec, comme vous le savez mieux que moi, vous de la ville de Montréal, il y a déjà longtemps que cette désagrégation du parti conservateur est commencée; il y a déjà longtemps, comme vous le savez, que les éléments sensés, que les esprits sains du parti conservateur se sont séparés de ce parti et sont entrés dans le nôtre. Je dis qu'ils s'en sont séparés, je devrais peut-être dire qu'ils en ont été exclus, car, en effet, ils en ont été exclus par ces violents, par ces rageurs, qui ont fini par absorber l'organisation de ce parti.

Ces rageurs, vous les connaissez, ce sont les pharisiens du catholicisme canadien, ceux qui se sont constitués avec ostentation les défenseurs de la religion, que personne n'attaque; ceux qui manient le goupillon comme une massue, ceux qui se sont arrogé le monopole de l'orthodoxie; ceux qui excommunient de droite à gauche tous ceux dont la tête dépasse un peu leur chétive stature; ceux qui semblent

n'avoir pour mobile et pour instinct que la haine et l'envie, la basse envie; ceux qui insultaient le cardinal Taschereau vivant et qui, mort, outragent sa mémoire; ceux qui firent la vie amère à Chapleau, la plus brillante illustration qu'ait produite le parti conservateur; ceux enfin, que le peuple, dans son langage pittoresque, a désignés et affublés du nom de Castors.

C'est là, messieurs, comme vous le savez, ce qui reste dans la province de Québec de l'antique parti conservateur, du parti des Macdonald, des Cartier et des Chapleau. A ce groupe se sont ralliés, je dois le dire, certains jeunes libéraux que le hasard de leur naissance avait égarés dans les rangs du parti libéral, mais qui, n'ayant rien de libéral dans leur nature, après quelques tâtonnements, ont trouvé leur véritable mentalité dans les eaux des Castors. C'est là, vous le savez mieux que moi, vous qui vivez dans la ville de Montréal, ce qui constitue aujourd'hui l'opposition dans la province de Québec.

#### *Les assemblées nationalistes*

Vous allez peut-être me demander de quel nom on s'affuble cette nouvelle organisation-là. Vous pourriez peut-être dire Nationalistes. Je l'aurais cru comme vous si certains faits qui se sont passés dernièrement et qui se passent tous les jours ne nous avaient fait connaître que ces purs, qui ne respectent rien, ne respectent pas même le nom qu'ils se sont donné.

En effet, je n'ai pas eu l'avantage de lire le compte rendu de toutes les assemblées nationalistes qui ont eu lieu dans la province, j'étais occupé dans une autre partie du pays. Si j'avais été ici, je dois le dire, j'aurais lu tout ce qui s'est écrit, tout ce qui s'est dit; car, messieurs, par ma profession, je suis obligé de lire un peu tout ce qui se publie, et tous les

matins je déjeune du *Deroir* comme tous les soirs je soupe et je dîne du *Mail and Empire*.

Mais j'ai lu quelques comptes rendus de certaines assemblées qui ont eu lieu depuis mon retour de l'Ouest. Or, j'ai vu et je vois que, dans une assemblée qui fut tenue récemment dans Montmagny en vue de choisir un candidat contre le gouvernement et à laquelle étaient présents M. Monk et M. Armand Lavergne, on a choisi un candidat que l'on a présenté non pas comme le candidat nationaliste, mais comme le candidat conservateur. Trois jours après, il y avait une autre assemblée à Montmagny (\*) et à cette assemblée étaient présents M. Monk, encore une fois, et cette fois-là non plus M. Lavergne, mais M. Bourassa, et M. Bourassa s'y est déclaré absolument libéral, le seul libéral qu'il y ait aujourd'hui dans le pays. Vous le voyez, Messieurs, ils seront nationalistes, conservateurs, libéraux, suivant la complexion de l'auditoire auquel ils s'adresseront, mais au fond toujours castors. Ils s'intituleront nationalistes, libéraux, conservateurs suivant la complexion de l'auditoire auquel ils s'adresseront, avec l'intention de faire le plus de mal possible au gouvernement et d'arriver au but qu'ils se proposent : détruire le gouvernement. Or, pour atteindre ce but, pour détruire le gouvernement, ils se servent d'arguments, — non, pas d'arguments, c'est déshonorer la langue française que de dire qu'ils se servent d'arguments. — ils se servent d'assertions dont rien n'égale l'absurdité si ce n'est la fausseté, dont rien n'égale la fausseté, si ce n'est l'absurdité. Il est cependant, Messieurs, une de leurs tactiques dont j'aurais le droit de tirer quelque vanité : c'est celle par laquelle dans toutes les

---

(\*) Au cours de la chaleur de l'improvisation, l'orateur a prononcé Montmagny comme lieu de cette assemblée ; c'est Farnham qu'il voulait dire.

assemblées ils affirment que Laurier, en 1910, n'est plus le Laurier de 1902; par laquelle ils affirment avec un sanglot dans la voix et une larme dans l'œil que Laurier est descendu de la position altière qu'il avait prise lorsqu'il avait dit en 1902 que jamais il ne consentirait à faire entrer son pays dans le vortex du militarisme européen.

Voilà, Messieurs, ce qu'on entend dans toutes les assemblées. Eh bien, Messieurs, je suis ici pour dire que, en effet, il y a quelqu'un de changé;—il y a quelqu'un de changé depuis 1902; mais ce que j'affirme, ceux qui ont changé, ce ne sont pas ceux qui ont fait la loi navale que je vais discuter dans un instant, mais ce sont ceux qui combattent cette loi.

#### *La situation en 1902*

Messieurs, je suis ici pour discuter cette question, et permettez-moi de l'aborder immédiatement, car je l'avoue moi aussi, il y a eu un changement quelque part, et je voudrais vous démontrer où est ce changement. Quelle était la situation en 1902 ? Cette année-là, Messieurs, il y avait une conférence impériale à Londres. A cette conférence étaient représentés le Canada, Terre-Neuve, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Cap de Bonne Espérance et le Natal; et à cette convention-là une résolution fut proposée par un des membres de la conférence. M. Seddon, de la Nouvelle-Zélande, proposait ceci :

“Il est désirable que des troupes impériales de réserve soient organisées dans chacune des dépendances de Sa Majesté au-delà des mers, pour service de campagne, dans le cas de danger, hors de ladite dépendance ou colonie dans laquelle cette réserve aura été formée. Les conditions dans lesquelles cette réserve pourra être employée hors de la colonie où elle aura été organisée, devront être définies conjointement par le gouvernement impérial et celui de la colonie, au moment où cette réserve sera formée, et être con-

forme aux lois en vigueur à ce moment-là concernant cette réserve. Les frais d'entretien et d'armement de cette dite réserve devront être payés d'après une proportion et un mode de paiement déterminés par le gouvernement impérial et celui de la colonie."

Messieurs, je n'ai pas besoin de vous le dire—vous venez d'ailleurs de l'entendre—cette motion-là était, si elle avait été adoptée, l'entrée dans le militarisme européen. Cette motion était appuyée par le gouvernement impérial; le Secrétaire d'Etat à la guerre venait devant la Conférence demander que toutes les puissances,—je dis puissance, car je ne me sers pas du nom de colonie quand je parle du Canada, je me servais du mot Dominion, mais le mot Dominion a été traduit par Sir George E. Cartier par le mot puissance; ce n'était pas littéral, mais je suis assez conservateur, tout libéral que je suis, pour respecter cette traduction historique. Le secrétaire d'Etat à la Guerre proposait donc que toutes les puissances toutes les jeunes nations qui font partie de l'Empire Britannique recrutassent, équipassent et maintinssent une réserve, une force armée qui serait tout le temps à la disposition du bureau de la Guerre à Londres.

En même temps le secrétaire d'Etat à la Marine venait demander que les puissances contribuassent annuellement une somme d'argent pour le maintien de la flotte impériale.

C'était là, Messieurs, l'entrée dans le militarisme. Mais les ministres canadiens qui étaient à Londres, et j'étais un de ceux-là, opposèrent à cette double demande du gouvernement impérial un refus catégorique, refus respectueux dans la forme, mais absolu dans sa teneur. Nous fîmes plus que cela. Nous mîmes devant la Conférence notre politique, celle que nous entendions poursuivre, et, Messieurs, vous permettrez bien, au risque de lasser votre patience,

que je mette devant vous, afin de bien établir l'état de la question, le mémoire que je soumettais alors à la conférence impériale.

Après avoir dit que nous avions commencé notre système de défense, nous continuions en ces termes :

“Actuellement, les frais qu'encourt le Canada pour la défense du pays sont restreints à l'armée de terre; le gouvernement canadien est disposé à faire des frais également en vue de l'organisation d'une marine. Sur le littoral maritime du Canada, il se trouve une nombreuse population admirablement qualifiée pour former des réserves navales, et on espère que sous peu il sera possible d'établir un service qui permettra de donner à cette population l'entraînement voulu et d'utiliser ses services pour la défense du pays en cas de besoin.

“En somme, les ministres répètent que, s'il leur est impossible de donner leur assentiment aux mesures proposées, ils se rendent pleinement compte de l'obligation qu'il y a pour le Dominion de faire des déboursés de plus en plus forts en vue de la défense, au fur et à mesure de l'accroissement de la population et de la richesse du pays. Leur désir est que ces déboursés soient faits de manière à libérer le contribuable de la métropole d'une partie du fardeau qu'il supporte actuellement; et ils souhaitent ardemment que leurs plans de défense soient mis à exécution avec la coopération des autorités impériales, et d'après les avis d'officiers impériaux expérimentés, dans la mesure où le permettra la pratique de l'autonomie locale, qui a été un facteur tellement puissant dans la constitution de l'unité impériale.”

Messieurs, dans ce mémoire, vous le voyez, nous déclarions que nous n'entendions nullement nous soustraire aux obligations qui incombent à tout pays de défendre son territoire; que nous avions déjà organisé une milice; que nous étions prêts à entreprendre la défense navale également, mais que nous le ferions toujours en suivant et en maintenant le principe de notre autonomie locale.

Or, Messieurs, je suis bien aise de vous dire que maintenant on approuve cette politique-là, je suis

bien aise de vous dire que M. MONK, M. BOURASSA ET LES CHEFS MEME DU PARTI QUI EN CETTE PROVINCE ATTAQUENT LA LOI NAVALE SONT PARFAITEMENT D'ACCORD AVEC CETTE POLITIQUE DE 1902.

Je ferais mieux peut-être. Messieurs, de vous donner sur ce point le langage de M. Bourassa lui-même, qu'il réussit à placer d'une façon assez pittoresque dans le compte rendu de l'assemblée qui vient d'avoir lieu à Ste-Anne de la Pérade (\*). M. Bourassa, en cette circonstance, disait ceci :

"En 1902, une grande conférence coloniale fut tenue à Londres, et sir Wilfrid Laurier fut représenter le Canada avec distinction et éloquence. Chamberlain demanda aux premiers ministres coloniaux et à sir Wilfrid Laurier de consentir à une politique par laquelle le Canada et les colonies s'engageraient à exercer et à former des soldats pour les guerres de l'Empire. Seul, M. Laurier refusa. Aussi, quand il revint de Londres, je fus l'un des premiers, non pas cependant avant les Dansereau et les autres du même acabit, qui allèrent lécher ses bottes, mais après que l'opération fut finie, je fus si l'un des premiers à lui offrir mes félicitations, debout comme un homme, en lui assurant que je l'aiderais de toutes mes forces, tant qu'il soutiendrait cette politique."

Messieurs, je laisse de côté ce qu'il y a d'un peu trop pittoresque dans ce langage, mais je prends note de l'admission que la politique que nous proposons en 1902 était sage, et avait l'approbation de M. Bourassa.

Je dois dire que, si elle avait l'approbation de M. Bourassa et de M. Monk, je n'en sus rien à cette époque.

M. Monk, qui a pourtant la parole facile, et qui passe pour loquace, n'en dit rien sur le parquet de la Chambre; quant à M. Bourassa, s'il eut cette idée, il la tint hermétiquement fermée dans sa poitrine.

---

(\*) C'est à Grand' Mère que cette assemblée a eu lieu.

*Qui a changé ?*

Laissons cela de côté. Je prends note de l'assertion, de l'admission que la politique que nous avons proposée en 1902 était sage, qu'elle était saine et qu'elle avait l'approbation de M. Bourassa et des autres qui, maintenant, attaquent cette politique.

Or, Messieurs, j'affirme que cette loi navale—je la tiens dans ma main—j'affirme, et sur ce point je défie la contradiction—que cette loi est en pleine conformité, complètement d'accord avec la politique de 1902, telle que définie par nous et telle qu'approuvée par M. Monk et M. Bourassa. Voici la loi du service naval.

J'appellerai d'abord votre attention sur deux choses que décrète cette loi du service naval. Elle décrète seulement ceci : que le gouvernement du Canada pourra organiser un service naval et que ce service restera entièrement sous le contrôle du gouvernement du Canada.

En dehors de cela, est-il dans cette loi un seul mot qui donne à la Grande Bretagne ce que la Grande Bretagne demandait en 1902 : l'organisation d'un corps d'armée pour être mis à la disposition du bureau de la Guerre ? Pas un mot.

Y a-t-il un seul mot qui donne à la Grande Bretagne, comme elle le demandait en 1902, une contribution à la marine de guerre ? Pas un mot.

Y a-t-il dans cette loi un seul mot qui enlève le contrôle de la marine au gouvernement, au parlement, et au peuple du Canada ? Pas un mot.

Oui, il y a quelque chose de changé, mais ceux qui ont changé, ce n'est pas le ministère, ce ne sont pas les ministres; ceux qui ont changé, ce ne sont pas ceux qui ont préparé la loi, ce ne sont pas ceux qui ont voté la loi; ceux qui ont changé sont ceux qui approuvaient la politique que je viens de vous

définir, et qui maintenant désapprouvent cette loi; et le motif de ce changement, la seule raison de ce changement, c'est qu'en ce temps-là ils étaient libéraux, et que maintenant ils sont devenus des castors.

Il faut s'attendre, Messieurs, à ce que ces trans-fuges cherchent à se donner le change à eux-mêmes s'ils n'arrivent pas à étourdir les autres.

### *Les négociations de 1907*

Ces hommes, après avoir essayé de nous mettre en contradiction avec la conférence de 1902, ont essayé de nous mettre en contradiction avec la conférence de 1907.

Eh bien, examinons aussi cette conférence de 1907. A cette conférence étaient représentés le Canada, l'Australie, Terre-Neuve, la Nouvelle-Zélande, le Cap, Natal et un autre pays qui, en 1902, était en guerre avec l'Angleterre, mais qui, en 1907, était représenté par le plus vaillant soldat qui eût combattu l'Angleterre, l'illustre général Botha.

A cette conférence, l'un des députés de la Colonie du Cap, le docteur Smartt, proposa cette résolution :

“Que cette conférence, reconnaissant l'importance des services rendus par la marine pour la défense de l'Empire et la protection de son commerce et l'importance élémentaire de fournir et de maintenir une marine dans le plus haut état possible d'efficacité, exprime l'opinion qu'il est du devoir des dépendances au-delà des mers de contribuer à l'entretien de la marine de la manière qui pourrait être déterminée par les législatures locales, soit en donnant une somme d'argent, soit en établissant une marine de défense locale, soit en fournissant d'autres services de la manière qui pourrait être décidée après entente avec l'Amirauté et selon ce qui conviendra le mieux à l'autonomie particulière de chaque colonie.”

Réfléchissons un instant sur le langage que vous venez d'entendre. Cette proposition compor-

tait une obligation que l'on représentait d'impériale, et d'impérieuse nécessité; une obligation pour toutes les puissances qui composent l'Empire Britannique d'adopter un système commun de défense. Il est vrai que la motion laissait à chaque puissance la faculté, soit d'organiser une marine locale, ou de payer contribution à la marine impériale, mais elle affirmait néanmoins le principe d'une défense commune à laquelle toutes les parties de l'Empire auraient été rigoureusement tenues.

Or, messieurs, pour ma part, je m'opposai de toutes mes forces à cette proposition.

Et pourquoi ?

Parce qu'on faisait une obligation et un devoir de ce qui à mes yeux devait être facultatif. Sur mon opposition, la proposition n'alla pas plus loin.

Et pourquoi cela? Parce que je voyais là le salut de notre pays, de notre autonomie, parce que c'était là la politique que nos adversaires avaient approuvée.

Nous sommes sur un terrain solide. Que nos ennemis examinent la conférence de 1902, et la conférence de 1907, ils trouveront que nous avons toujours été parfaitement d'accord avec nous-mêmes; que nous sommes restés sur le même terrain, que nous avons toujours eu la même politique, qui était de développer notre défense sur terre et de développer notre défense sur mer, mais en conservant notre autonomie et non pas en contribuant à la défense impériale seulement, mais bien en faisant ce que nous entendions faire: **GARDER NOTRE AUTONOMIE SUR CE TERRAIN COMME SUR TOUS LES AUTRES.**

*Les accusations de trahison*

Mais, Messieurs, quelle est la conséquence de cette attitude ? C'est que l'homme que vous avez maintenant devant vous est accusé de crime, est accusé de trahison.

Je suis accusé de trahison dans cette province comme étant traître à ma province et à mon pays, pendant que je suis accusé de trahison dans la province d'Ontario comme traître à l'Empire Britannique. On m'accuse de trahison, mais j'y suis bien accoutumé. Voilà quatorze ans que l'on m'accuse de trahisons. Dès 1896 j'étais accusé de trahison envers ma race, envers ma religion, parce que je soutenais que le gouvernement fédéral, ne devait pas imposer à une province-sœur un système d'école dont elle ne voulait pas.

En ce moment même, je suis encore accusé de trahison par les Jingoës de Toronto, par les Jingoës impérialistes, du crime de violer l'intégrité nationale par la négociation d'un traité de réciprocité avec les Etats-Unis.

Messieurs, voilà comment les exagérés, à quelque race qu'ils appartiennent, à quelque parti qu'ils appartiennent, de quelque part qu'ils viennent, maltraitent la raison et le bon sens. Dès que vous parlez modération, ils vous accusent toujours de trahison.

Messieurs, voici maintenant ce que j'ai à vous dire sur le point principal. La seule question qui est à mes yeux capitale dans ce débat, est celle-ci :

*La raison d'être de la loi navale*

Quelle est la raison d'Etat qui nous a induits à proposer et voter cette loi du service naval ? =

Voilà, Messieurs, une question sur laquelle les

esprits supérieurs peuvent différer, peuvent discuter; et je suis ici avec vous pour la discuter.

La raison, Messieurs, pour laquelle nous avons proposé la loi du service naval, en 1910, vous l'avez trouvée dans le mémoire que je vous ai lu tout à l'heure, lorsque nous disions que nous nous propositions d'organiser une défense navale à mesure que nous augmenterions en population et en richesse.

Cette loi fut inaugurée en 1902, réaffirmée en 1907, puis proposée en 1900, huit ans après qu'il en fut question pour la première fois. Huit ans, Messieurs, dans la vie d'un peuple, c'est une minute, que dis-je ? ce n'est pas une minute, c'est une seconde; mais dans cette minute, dans cette seconde, le Canada a fait un progrès de géant.

Nous sommes dans des conditions bien différentes de celles dans lesquelles nous étions en 1902. nous avons grandi en population et nous avons grandi en richesse.

Notre population a augmenté de plus de trente pour cent; notre revenu a augmenté de plus de cent pour cent. En 1902, notre population, telle que constatée par le recensement de l'année précédente, était de cinq millions trois cent soixante-quinze mille; en 1910, je n'ai pas d'hésitation à dire que notre population, à l'heure où je vous parle, est d'au moins huit millions.

Notre revenu en 1902, était de cinquante-huit millions; pour l'année fiscale qui s'est terminée au 31 mars de la présente année, nos revenus se chiffraient à une somme de plus de cent millions. Et, cette année, l'année qui se terminera le 31 mars prochain, je n'ai pas d'hésitation à dire que notre revenu sera d'au moins cent douze millions.

Eh bien, Messieurs, voici les raisons, comme je l'ai dit dans notre mémoire, pour les quelles en 1910

nous avons accompli l'œuvre que nous annoncions dès 1902.

Mais il y a plus

*Le devoir d'une nation*

Il y a une autre raison, plus péremptoire et plus définitive que celle-là, c'est que nous avons grandi moralement comme nous avons grandi en nombre et en richesse.

Il y aurait peut-être en lieu d'avoir quelque hésitation en 1902, mais, à l'heure où je vous parle, Messieurs, qui peut en douter? nous sommes devenus une nation.

Or, c'est le devoir de toute nation de défendre son territoire, c'est le devoir de toute nation qui a un territoire maritime de s'organiser en service de défense navale.

Cette obligation est acceptée par toutes les grandes puissances: l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, la France et l'Italie, et même par les puissances de second ordre, quels que soient leur rang et leur étendue territoriale; à l'heure qu'il est, la Suède, la Norvège, le Danemark, le Portugal, maintiennent leur puissance et reconnaissent qu'ils doivent avoir une défense territoriale et qu'il est de leur devoir de maintenir et d'organiser un service naval.

À l'heure qu'il est, il n'y a que deux pays où l'on ne maintienne pas de marine, c'est la Suisse et la Belgique; et pour cause, la Suisse est située au centre de l'Europe, elle n'a pas une seule ligne de frontière maritime. La Belgique a un territoire maritime très minime à protéger, elle n'a en effet que quatorze lieues de territoire sur l'océan. Quatorze lieues, c'est-à-dire pas même la distance de Montréal à Sorel, et dans ces quatorze lieues elle a

un port considérable, le port d'Anvers qu'elle a protégé non pas au moyen d'une marine, mais qu'elle a entouré de fortifications énormes au coût de soixante et dix millions de francs.

Eh bien, Messieurs, c'est la position que nous affirmions maintenant, que toute nation est obligée de pourvoir à sa défense, et cette position est tellement forte, est tellement saine, est tellement pratique que M. Bourassa a cru que le seul moyen de la combattre était d'affirmer que nous n'étions pas une nation. Dans son discours prononcé à Antigonish, M. Bourassa a prononcé ces paroles : "que nous ne sommes pas un pays, que nous ne sommes pas même la plus petite nation, que nous ne pouvons pas nous gouverner nous-mêmes sans en avoir la permission et que nous sommes sujets aux décisions de l'Empire Britannique."

Et ceci, après les luttes que nous avons soutenues afin d'avoir le droit de nous gouverner !

Messieurs, d'après M. Bourassa, nous ne sommes donc guère plus que les Iles de Guyane, de la Jamaïque, des Iles Sous-le-Vent, des Iles Bermudes et de toutes ces autres colonies qui forment partie de l'Empire Britannique, mais que l'on désigne encore sous le nom de Crown Colonies et qui sont gouvernées par Downing Street, de même que nous l'étions alors que M. Papineau attaquait ce régime avec tant de force, avec tant de raison, avec tant d'éloquence.

Quand M. Bourassa affirme que nous ne sommes pas une nation, je lui rétorque que M. Bourassa ne connaît pas, ou plutôt méconnaît l'histoire et les institutions de son pays. La raison pour laquelle M. Bourassa prétend que nous ne sommes pas une nation, c'est que nous sommes encore sous la dépendance de l'Angleterre. Il est vrai que nous sommes sous la dépendance politique de l'Angleterre, mais nous sommes législativement indépendants. M.

Bourassa le sait parfaitement. Nous avons, Messieurs, nous Canadiens, non pas marché dans les sentiers battus, nous avons tracé notre propre sillon. Avant nous, ce n'est que par une séparation violente d'avec la mère-patrie que les colonies sont devenues nations. Nous avons ouvert une voie nouvelle, nous sommes devenus nation, sans rupture du lien colonial.

Quand Robert Baldwin et Hippolyte Lafontaine demandèrent le gouvernement responsable, le privilège pour ce pays d'être gouverné par une administration qui fût responsable, non pas au bureau des Colonies, mais au peuple canadien, Baldwin et Lafontaine ouvraient une nouvelle page dans l'histoire du monde.

Quand les colonies britanniques en 1867 obtenaient le privilège de se lier par une union comme celle qui nous lie maintenant, elles ouvraient une nouvelle page dans l'histoire du monde. Rien de tel n'avait jamais été fait auparavant. Quand nous obtînmes enfin le privilège, le droit de négocier, non pas tous nos traités—nous ne tenons pas à avoir des traités en d'autres matières que les matières commerciales—mais quand nous obtînmes, comme nous l'avons maintenant, le droit de négocier nos propres traités de commerce, c'était encore une nouvelle conquête qui nous acheminait vers cet état de nation. C'était une nouvelle page dans l'histoire du monde. Rien de tel ne s'était jamais vu auparavant.

Oui, Messieurs, je l'affirme ici, ce progrès dans l'histoire du monde, c'était à nous qu'il était réservé de l'accomplir.

Cherchez un pays ou une colonie qui ait obtenu le droit d'avoir un gouvernement responsable pour son propre peuple. Vous n'en trouverez pas. Il n'y a que dans l'Empire britannique que cela se soit

trouvé, et c'est le Canada qui a été le pionnier de cette politique nouvelle.

Nous avons une population de huit millions nous avons un territoire qui couvre tout un continent; nous avons le pouvoir de faire nos lois, nous avons le pouvoir de nous administrer nous-mêmes nous avons le pouvoir de faire nos traités de commerce, et cependant nous ne serions pas une nation!

Et je dis ceci à M. Bourassa—lui et moi nous ne nous accordons pas souvent maintenant, il fut un temps où nous nous accordions mieux—mais lui et moi nous nous accordons encore sur un point: c'est que lui et moi nous sommes en faveur du lien qui nous unit à l'Empire Britannique, nous sommes de loyaux sujets du Roi de la Grande Bretagne.

Eh bien, si nous étions dans une position d'infériorité, si nous n'étions pas une nation lorsqu'on nous a une population de huit millions je dirais que nous serions obligés de demander la révision du lien qui nous unit à la Grande Bretagne. Nous n'en sommes pas là. Les deux choses sont compatibles, mais M. Bourassa en est arrivé à cette pénible nécessité qu'il calomnie, qu'il avilit, qu'il rabaisse son pays pour l'empêcher d'assumer les obligations que la dignité nationale lui impose.

Voilà, Messieurs, la raison, la raison d'Etat pour laquelle nous avons adopté cette nouvelle politique, pour laquelle nous avons décidé comme toutes les autres nations d'avoir notre milice navale. Si, Messieurs... mais ce serait mal juger mes compatriotes... si mes compatriotes sont d'avis que nous ne sommes pas une nation, que nous sommes ravalés au rang des "crown colonies" alors, messieurs, je confesserai que j'ai eu tort; mais si j'ai bien interprété le sentiment de mes compatriotes, je n'ai pas de doute que l'action que j'ai prise sera acceptée par tous mes compatriotes. (Longs applaudissements.)

Je vous ai dit, messieurs, la raison de notre politique. C'est une raison de haute conception.

Je regrette de dire qu'apparemment elle est trop élevée pour être comprise par ceux qui nous font la guerre.

Ceux qui nous attaquent (brouhaha dans un coin de la salle)... Un instant, messieurs, un instant, ce pays est un pays libre; il y a quelque nationaliste dans l'auditoire, j'en suis ravi.

Messieurs, nous sommes dans un pays libre et le premier devoir d'un citoyen libre, c'est le devoir d'écouter, même quand cela ne lui fait pas plaisir.

### *L'histoire des conspirations*

Je regrette de dire que les conceptions de notre politique paraissent être d'un degré trop élevé pour être comprises de ceux qui nous attaquent. Bien loin de là, ils semblent se creuser la cervelle pour trouver quelque basse pensée, quelque vil motif à nous imputer.

Je n'ai pas eu, comme je vous le disais tout à l'heure, l'avantage de lire tous les discours qui ont été prononcés sur cette question-là, mais j'en ai vu assez pour voir que M. Bourassa n'a pas craint d'attribuer l'origine de notre politique à une conspiration qu'il appelle "la conspiration Grey-Laurier."

Messieurs, M. Bourassa semble faire de la conspiration comme M. Jourdain faisait de la prose, avec cette différence que la prose de M. Jourdain était de la vraie prose, et les conspirations de M. Bourassa, c'est de l'invention, c'est de la fantaisie, c'est un mythe.

Je vais vous en donner la preuve.

Je n'aime pas, pour ma part, à porter des accusations contre qui que ce soit, à moins d'être bien sûr de mon affaire.

Quand la loi nouvelle fut proposée l'hiver dernier, au mois de février, M. Bourassa l'attribua à une conspiration. A la conspiration Grey-Laurier? Non pas, c'était la conspiration Laurier-Borden.

M. Bourassa s'était imaginé bénévolement qu'il y avait une entente entre M. Borden et moi, et que le résultat de cette entente était la loi navale.

Ici même, à l'endroit où je parle, M. Bourassa, au mois de février dernier, tint ce langage, et dans le *Devoir* il le répète à plusieurs reprises, j'ai eu la curiosité de le relire récemment.

On répétait, articles sur articles, aux lecteurs du *Devoir* cette conspiration Laurier-Borden; mais par la suite, quand M. Borden, au lieu d'appuyer cette loi que M. Bourassa supposait être le résultat d'une conspiration entre lui et moi, combattit cette même loi avec autant de vigueur que M. Bourassa lui-même bien que pour des motifs différents, celui-ci ne put plus continuer à parler de la conspiration Laurier-Borden. Il n'y eut qu'un mot à changer. Grey fut substitué à Borden et ce fut la conspiration Grey-Laurier.

Messieurs, il y a autant de vérité dans l'une que dans l'autre version.

Vous savez ce qu'il y a de vérité dans la première, vous savez ce qu'il y a également de vérité dans l'autre.

Mais ce n'est pas tout. Dans tous les journaux que je lis du parti nationaliste et du parti conservateur, on attribue encore à d'autres mobiles ma conduite, et toujours à des mobiles du même genre: les uns supposent que c'est pour faire ma cour au gouvernement anglais, les autres supposent que c'est pour arriver à une position quelconque. Quelques-uns me font l'honneur, je crois, de dire que j'aspire à devenir juge en chef de la Cour Suprême du Canada; d'autres, que je veux devenir haut commis-

saire impérial à Londres; d'autres enfin, que je suis en voie de devenir membre de la Chambre des Lords. Quelle pitié ! Quelle misère !

Vous me connaissez assez, messieurs, pour savoir que jamais je ne m'occupe des insinuations lancées contre moi. Je dédaigne ces choses-là; je ne m'en occupe pas. Je n'en ai jamais parlé, je vais en parler ce soir et jamais par la suite je n'y reviendrai. Je vais en parler ce soir pour vous dire quelle est mon opinion sur toutes ces choses.

Messieurs, j'ai simplement ceci à dire: NI LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE, NI LE GOUVERNEMENT CANADIEN NE POURRONT JAMAIS RIEN M'OFFRIR QUI VAILLE CE QUE J'AI REÇU DU PEUPLE CANADIEN.

En 1896, le peuple canadien m'a fait l'honneur de me choisir pour être à la tête du gouvernement de ce pays. J'ai occupé ce poste depuis quatorze ans. Le peuple canadien, dans trois consultations électorales successives, m'a confirmé dans ce poste. Quand je l'abandonnerai, que ce soit par la volonté du peuple canadien ou de mon propre mouvement, il n'y aura qu'une seule position qui soit digne de ma fierté, et cette position est celle de simple citoyen du Canada.

Je n'accepterai pas autre chose, quel qu'honneur que ce puisse être.

Messieurs, si j'avais simplement dix ans de moins, je dirais ceci: lorsque je cesserai d'être Premier Ministre, je redeviendrai chef de l'opposition comme j'ai été pendant huit ans et je continuerai les combats qu'autrefois j'ai cru livrer; mais lorsqu'on a 69 ans revolus sur sa tête, comme je les aurai bientôt, il serait insensé de faire des projets.

Je n'ai plus que quelques années à vivre, mais quand mes amis me mettront dans ma tombe—et je sais, je crois, et j'espère que j'aurai des amis pour me rendre ce dernier devoir—ils diront je le sais, et

personne ne les contredira, que L'HOMME QUI DORMIRA DANS CETTE TOMBE NE FUT JAMAIS MU PAR UN SENTIMENT VIL OU UNE PENSÉE CUPIDE.

Ce premier point de la raison de la loi étant élucidé, passons maintenant à l'examen de la loi de service naval.

*La loi navale et la loi de milice*

Je vous ai dit tout à l'heure que c'est le devoir de toute nation de pourvoir à la défense de son territoire. Nous avons une loi de milice qui remonte aux premiers jours de la colonie, qui remonte au régime français, qui a été continuée sous le régime anglais. Elle a été finalement révisée en 1868 par Sir Georges Etienne Cartier lui-même et n'a pas, depuis ce temps subi de variantes sensibles. Une disposition importante de cette loi est que toute la population mâle entre l'âge de 18 ans et l'âge de 60 ans est soumise au service militaire en temps de guerre. Cette disposition est restée insolite, est restée dormante depuis près de cent ans, mais il y a une autre disposition qui a créé ce qu'on appelle le service volontaire et, d'après ce service volontaire, nous avons environ trois mille hommes de troupes permanentes; nous avons en outre 50.000 hommes de troupes volontaires qui ne sont pas sortis de la vie civile, qui s'exercent de temps à autre et qui peuvent au besoin être appelés sous les drapeaux.

Trois mille hommes de troupe permanente, cinquante mille hommes de troupe volontaire distribués depuis l'Île du Prince Édouard jusqu'à l'Île de Vancouver.

On a souvent dit: pourquoi cette force militaire? nous n'avons pas d'ennemis et voici près de cent ans que nous n'avons pas eu de guerre. L'expérience de tous les peuples et de tous les siècles a démontré qu'une force militaire est absolument néces-

saire à l'existence d'un peuple pour assurer le respect de la loi et l'autorité du pouvoir civil.

Quant à un ennemi extérieur, l'existence d'une force militaire, c'est UNE PRIME D'ASSURANCE POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DE LA NATION. Vous assurez votre maison, vous payez la prime non pas que vous ayez des craintes sérieuses qu'elle brûle, mais parce qu'une telle calamité est toujours possible.

Vous assurez votre vie, non pas parce que vous craignez la mort immédiate—vous êtes jeunes et pleins de santé—mais parce que la teneur de la vie est toujours incertaine.

Il en est de même pour les nations. Il faut qu'elles prennent une sécurité quelconque contre l'éventualité, la possibilité de la guerre.

Je dois reconnaître que quand la loi fut révisée en 1868 par Sir George Cartier, on souleva alors quelques objections, mais ces objections sont depuis longtemps disparues, et aujourd'hui je crois ne pas me tromper en disant que tout le monde comprend qu'il nous faut le service militaire que nous avons; et je crois que dans la ville de Montréal, chaque fois que l'on voit défiler, drapeau en tête, le 65<sup>ème</sup> régiment, il y a bien de ces cœurs qui battent d'orgueil. Je me suis même laissé dire qu'il y a des jeunes nationalistes—et j'en connais un—qui se sont engagés comme volontaires. Tous les ans ce jeune nationaliste endosse le bel uniforme rouge du soldat canadien, et pendant douze jours il apprend le maniement des armes et fait l'exercice.

Or, messieurs, pourquoi ne serait-il pas permis à un autre jeune Canadien de prendre du service dans la marine, aussi bien qu'à ce jeune nationaliste de prendre du service dans la milice? Pourquoi ne serait-il pas permis à un autre jeune Canadien d'endosser l'uniforme bleu du marin, puisqu'il est per-

mis à ce jeune nationaliste d'endosser l'uniforme rouge du soldat ?

Pourquoi ne serait-il pas permis à ce jeune Canadien de faire la manœuvre sur le pont d'un navire, quand ce jeune nationaliste fait l'exercice sur le plancher des vaches, pour me servir d'une expression de Rabelais ?

Messieurs, il y a parité dans les deux cas, les deux services se complètent l'un l'autre.

Nous connaissons bien le service de la milice, abordons maintenant l'examen de la loi du service naval

*Le service naval sera volontaire*

Laissez-moi vous dire d'abord que d'après la loi du service naval le service est purement volontaire—purement volontaire, rien de compulsoire.

Je sais que les jeunes nationalistes qui parcourent le pays en ce moment, qui vont de porte d'église en porte d'église, affirment que d'après la loi du service naval, tout citoyen du sexe masculin, depuis dix-huit ans jusqu'à soixante ans, peut être appelé à prendre place sur les navires de guerre : et, à cette pensée, ils ont la frousse—ils ont peur d'avoir peur.

Il faut rassurer ces jeunes âmes, et je suis bien aise de leur dire que leurs craintes ne reposent sur aucun fondement. Je suis bien aise de leur dire que, même si le pays était engagé en guerre, même pour défendre le territoire, ils ne seraient jamais—jamais—appelés à servir. Je ne voudrais pas égratigner leur peau. On les laisserait à la maison, avec les femmes et les enfants.

Messieurs, on peut pardonner à de jeunes étudiants de pareilles incartades de langage, mais quand des hommes comme M. Monk et M. Bourassa viennent débiter de pareils coq-à-l'âne, c'est, en vé-

rité, abuser du public et s'en moquer. Ce serait odieux si ce n'était encore plus comique qu'odieux.

Messieurs, je prends un discours prononcé dernièrement par M. Bourassa à Ste-Arne de la Perade (\*)—j'y ai fait allusion tout à l'heure. Il y en a deux versions de publiées de ce discours; je ne parlerai pas de la première, mais je vais prendre simplement la version corrigée. Or, dans la version corrigée, voici ce que dit M. Bourassa :

"Ira qui voudra sur ces navires", disent les détracteurs de la loi. Erreur encore ! sans doute, contrairement à la loi sur la milice, la loi navale ne contient aucun article de conscription navale. Le gouvernement n'aurait pas osé dévoiler sitôt ses projets. Mais si on accepte le principe posé par M. Laurier, que partout où l'Angleterre est en guerre, le Canada est en guerre, croyez-vous qu'on en restera longtemps là ? Si le gouvernement ne trouve pas assez de volontaires pour la flotte, il lui faudra bien trouver un moyen quelconque de l'équiper. Puis, si le Canada envoie ses matelots se faire tuer en Europe ou en Asie, en Afrique ou en Océanie, pourquoi n'y enverrait-il pas ses miliciens ? Et ainsi, peu à peu, nous serons plongés dans cet abîme de militarisme que M. Laurier lui-même dénonçait comme un crime et un suicide national en 1902."

Messieurs, dans le premier compte rendu du *Devoir*, on lisait en toutes lettres que M. Bourassa avait affirmé que le service était compulsoire et obligatoire. Ici il ne l'affirme pas, il l'insinue simplement. Mieux que cela : il prophétise que la chose va arriver.

Quelle raison a-t-il de parler ainsi ? Je pourrais bien dire à M. Bourassa que s'il arrivait au pouvoir il rétablirait la loi de la tenure seigneuriale ;

(\*) Il y a ici erreur de mémoire : ce discours a été prononcé à Grand'Mère.

je pourrais bien dire à M. Bourassa que s'il arrivait au pouvoir il ferait passer une loi pour retirer les capitaux canadiens-français des banques anglaises.

M. Bourassa vous dira : Oui, mais j'ai répudié cette doctrine-là.

Oh bien, messieurs, il est temps que M. Bourassa apprenne—s'il ne le sait pas, il devrait le savoir—que nous aussi nous avons répudié la doctrine qu'il nous attribue, lorsqu'il nous prête l'intention de rendre le service compulsoire.

M. Bourassa devrait savoir, s'il ne le sait pas, que la chose a été proposée en Chambre au mois d'avril dernier par un député de la gauche, le major Currie, député de Simcoe Nord, qui voulait appliquer à la marine le service compulsoire de la milice.

#### *Pas de mesures coercitives*

Messieurs, pour qu'il n'y ait pas d'équivoque sur ce point, permettez-moi de vous citer ici le langage même de M. Currie. C'était au mois d'avril dernier. M. Currie s'exprimait ainsi :

“Puisque nous sommes sur le point d'établir une marine et qu'il va nous falloir probablement plus d'hommes qu'il n'y en a d'enrôlés à l'heure qu'il est, le premier ministre ne ferait-il pas bien de mettre à l'étude les méthodes adoptées dans d'autres pays pour trouver ce plus grand nombre d'hommes ? A vrai dire, notre marine est faible, elle ne se compose que de vaisseaux-écoles.

“Supposons qu'il devienne impossible de trouver des hommes qui aient servi dans la marine pour remplacer, par exemple, les déserteurs en temps de guerre, quelles mesures le gouvernement prendra-t-il pour obtenir le nombre voulu ? Sera-t-il inséré dans cette loi, comme pour la milice de terre, une disposition qui autorise l'enrôlement forcé par tirage au sort ?”

Sir Frederic Borden, mon collègue, le ministre de la Milice, répondit ainsi :

“Cette disposition de la loi relative au tirage au sort n'est jamais appliquée, sauf en temps de guerre. Je suppose qu'elle demeurera lettre morte.

M. Currie: Le ministre le sait, pareille disposition a été appliquée à la milice dans la Grande-Bretagne, en fait, elle a été appliquée ici durant la guerre de 1812. Elle est dans l'ordre des choses possibles, et en édictant pareille mesure législative il ne faut pas fermer les yeux et élaborer une loi illusoire, il faut faire une loi qui sera d'une réelle utilité en cas de danger. C'est en temps de paix qu'il faut édicter pareille loi."

Et voici ce que je répondis au major Currie:

"L'hon. député ne sera jamais, je regrette d'avoir à le dire, un homme modéré. Il va d'un extrême à l'autre. Au début, il était carrément hostile à ce projet de loi, et aujourd'hui il demande le service obligatoire. Je le déclare, nous n'entendons nullement insérer dans ce projet de loi de disposition coercitive. Nous ne craignons pas de courir ces risques, et je crois réellement que cette loi sera si populaire que, s'il y avait lieu d'user de coercition, ce serait, non pas pour recruter des volontaires, mais pour les écarter."

M. CURRIE: "A mon avis, les deux forces, l'armée et la marine, devraient être l'objet du même traitement, et je suggère au premier ministre de retirer les articles de la loi de la milice touchant le tirage au sort. Tous ceux qui portent l'uniforme au Canada savent qu'ils peuvent être appelés au service de campagne, et les jeunes gens savent qu'ils sont tenus au service. Pourquoi créer une exception pour la marine?"

SIR WILFRID LAURIER: "L'hon. député prétend qu'il faut éliminer de la loi de la milice les articles relatifs à l'enrôlement forcé. Comme, depuis un siècle il n'y a pas eu de tirage au sort obligatoire au Canada, nous ne rayons pas cette article de la loi; nous l'y laisserons sommeiller, à titre de lettre morte, et sans application, pendant encore un siècle."

Messieurs, c'est en face de cette déclaration de notre politique, que nous ne voulons pas appliquer à la marine la disposition coercitive de la milice, que les nationalistes qui nous combattent nous disent que nous allons établir le régime compulsivoire. Avec des arguments comme ceux-là, on peut arriver à tout.

Mais il y a autre chose que cela. Tout le monde sait qu'il est possible de prendre un homme des champs et de le mettre dans les rangs d'une armée, de lui mettre un fusil entre les mains, et d'en faire un bon soldat. La révolution française en a été un exemple frappant. En 1792, des milliers et des milliers de jeunes gens, qui n'avaient jamais touché un fusil, vinrent sous les drapeaux pour repousser l'invasion, et ces jeunes gens devinrent les premières troupes du monde. Et dans notre propre pays, en 1812, il y eut un service obligatoire; on prit des jeunes gens des champs, on les mit sous les drapeaux, et ce furent ces nouvelles recrues qui gagnèrent la bataille de Châteauguay.

Messieurs, on peut faire un soldat avec un homme des champs sans apprentissage préalable; mais prendre un homme des champs pour le mettre sur le pont d'un navire et en faire un marin, la chose est simplement absurde, et si M. Bourassa avait réfléchi tant soit peu, il aurait vu que la supposition qu'il nous prête n'a pas seulement le sens commun.

Ainsi, messieurs, avais-je raison de vous dire au débuts de ces remarques: Les assertions avec lesquelles on combat notre projet sont aussi fausses qu'absurdes, et aussi absurdes que fausses.

### *Le Canada et les guerres de l'Empire*

Maintenant, abordons un autre point. On dit et on répète dans les campagnes que notre marine, d'après les dispositions de la loi, va être obligée de prendre part à toutes les guerres de la Grande Bretagne. Je suis informé qu'il y a bien des pleurs de versés aux portes des églises, de ce temps-ci, sur le sort de nos pauvres jeunes gens qui vont devenir de la chair à canon. Je suis informé que les nationalistes affirment que tous les jeunes

gens vont être forcés de monter sur les navires de guerre, et que tous les navires de guerre vont être forcés de prendre part à toutes les guerres de la Grande Bretagne. Et pour ajouter à l'horreur de cette perspective on a fait des calculs par lesquels il appert que la Grande Bretagne est en guerre tous les quatre ans.

Messieurs, Cicéron avait coutume de dire, de son temps, dans l'ancienne Rome, que deux augures ne pouvaient se rencontrer sans se rire au nez. Je suis convaincu que deux eastors, après une de ces assemblées, ne peuvent pas se rencontrer sans pouffer de rire également.

Qu'est-ce que veut dire, messieurs, dans la logique nationaliste, cette assertion que l'Angleterre est en guerre tous les quatre ans ? Lorsqu'on fait cette assertion, accompagnée de l'autre assertion que nous allons être obligés de prendre part à toutes les guerres de la Grande Bretagne, si cela veut dire quelque chose, messieurs, cela veut dire que la flotte anglaise a été en guerre tous les quatre ans. Cela veut dire que notre marine va être également en guerre tous les quatre ans.

Examinons un peu l'histoire. Combien y a-t-il de temps que la marine anglaise a livré une bataille navale ? Y a-t-il quatre ans, comme on serait tenté de la croire d'après la logique nationaliste ? a-t-il huit ans ? y a-t-il douze ans ? y a-t-il seize ans ? y a-t-il vingt ans ?

Messieurs, à part la bataille de Navarin, qui eut lieu en 1827, entre les flottes combinées de l'Angleterre, de la France et de la Russie contre la flotte ottomane, pour assurer l'indépendance de la Grèce, et à part quelques engagements insignifiants dans les mers de Chine, qui ne furent pas des batailles, et le bombardement d'Alexandrie, en 1882, qui ne fut pas une bataille non plus, la flotte anglaise n'a pas

livré une bataille navale depuis le 21 octobre 1805, jour de la bataille de Trafalgar.

C'est avec des insanités de cette espèce que l'on vient combattre notre projet. Si, messieurs, la marine anglaise n'a pas livré une bataille depuis 1805, depuis le 21 octobre 1805, en supposant que notre marine fût obligée de prendre part à toutes les guerres, à toutes les batailles de la flotte anglaise, je crois que nos jeunes nationalistes pourraient vivre en paix, et qu'ils auraient le temps d'arriver jusqu'à l'âge de Matusalem avant d'avoir à prendre les armes.

Mais, messieurs, est-il vrai de dire, d'après cette loi de la marine, que notre flotte une fois organisée sera obligée de prendre part à toutes les guerres de l'Empire ? Messieurs, voici la loi.—Le contrôle, d'après cette loi de la marine canadienne, appartient au gouvernement du Canada et voici la clause 23 de la loi qui était la clause 18 du bill :

“En temps critique, le gouverneur en conseil peut mettre la marine ou en mettre toute partie que ce soit, à la disposition de Sa Majesté pour service général dans la marine royale.”

Le gouvernement du Canada, le Parlement du Canada, le peuple du Canada, peut mettre notre marine au service du Roi, **MAIS PERSONNE AUTRE NE PEUT LE FAIRE**. Venir nous dire que notre marine est obligée, d'après cette loi, de prendre part à toutes les guerres de l'Empire, c'est donc simplement, encore une fois, se moquer du public.

Messieurs, j'ai référé à un discours de M. Bourassa. Je pourrais y référer encore ; l'argument sur lequel il se base pour dire que notre marine sera obligée de prendre part à toutes les guerres de l'Empire, c'est que j'ai déclaré, en présentant cette loi, que lorsque l'Angleterre est en

guerre, le Canada est en guerre. La chose est vraie, c'est la conséquence de notre dépendance à la souveraineté de la couronne britannique.

C'est une règle de droit international, que quand une nation est en guerre, toutes ses possessions sont sujettes à attaque.

En voulez-vous une preuve ! nous en avons eu une de nos jours, et d'une manière éclatante, dans la guerre des Etats-Unis et de l'Espagne.

En 1898, les Etats-Unis déclarèrent la guerre à l'Espagne dans le but d'assurer l'indépendance de Cuba; l'indépendance de Cuba fut assurée presque immédiatement; mais ils envoyèrent aussi une escadre aux Philippines et ils s'en emparèrent.

Ils auraient pu envoyer leurs flottes à Cadix ou sur n'importe quel autre point du territoire espagnol. C'est la même chose pour nous. Du moment que la Grande Bretagne est en guerre, nous sommes exposés à l'attaque.

S'en suit-il que, parce que nous sommes exposés à l'attaque, nous allons prendre part à toutes les guerres de l'Empire ? Pas le moins du monde.

**NOUS N'Y PRENDRONS PART QUE SI NOUS LE JUGERONS A PROPOS.**

Nous défendrons notre territoire s'il est attaqué, certainement. Ce sera alors une nécessité. Si notre territoire n'est pas attaqué, notre participation à la guerre est entre nos mains.

Supposons qu'il y ait une guerre entre l'Angleterre et la Russie, et que la Russie envoie une flotte attaquer la Colombie Anglaise. Nous serions obligés de défendre la Colombie Anglaise. Supposons que l'empereur de Russie jugeât à propos d'envoyer une flotte dans le Saint-Laurent, nous serions obligés de défendre notre territoire. Supposons que nous dussions prendre part à la guerre, ce serait au peuple, ce serait au gouverne-

nent, ce serait au parlement du Canada de décider la question.

Quand la loi a été discutée, j'ai déclaré que c'était une erreur de supposer que nous serions obligés de prendre part à toutes les guerres de l'Empire.

Il vaut mieux peut-être, sur ce point, que je vous donne le résumé d'une discussion qui a eu lieu en Chambre à ce sujet. Cela vous fera mieux comprendre la question.

Sur cette question de l'article 23, "la Marine sera mise à la disposition de Sa Majesté, en cas de danger", le chef de l'opposition m'adressa cette question :

M. R. L. BORDEN.—J'aimerais savoir ce qui arriverait en cas de guerre ou en temps de crise, si le Gouverneur en conseil ne mettait pas la marine à la disposition de Sa Majesté.

Voici ce que je répondis au chef de l'opposition. J'attire l'attention de tous ceux qui m'écoutent sur cette réponse-là.

"Alors, la marine ne prendrait pas part à la guerre, et resterait inactive."

Cette réponse ne satisfait pas M. Borden, et voici comme il revint à la charge :

"M. R. L. BORDEN.—A moins que le Canada ne soit indépendant, on ne peut empêcher qu'il prenne part à une guerre. Ces navires ne sont pas sur terre; ils sont sur la mer et il n'y a qu'un océan, il entoure le globe et tous les continents. Je ne rends compte que les troupes de terre pourraient rester au Canada pendant des hostilités qui se passeraient ailleurs que dans notre pays. Je puis comprendre qu'elles ne soient pas appelées à prendre part à ces hostilités, mais que notre force navale puisse rester pratiquement neutre, dans le cas d'une guerre avec une puissance maritime, voilà ce qui dépasse la portée de mon intelligence."

M. Sproule intervient dans le débat par ces paroles :

M. SPROULE.—Le premier ministre a dit que, lorsque l'Angleterre est en guerre, le Canada est en guerre.

Et voici ma réponse :

“Sans doute, lorsque l'Angleterre est en guerre, le Canada est en guerre, mais il ne s'ensuit pas que le Canada soit obligé de prendre part à toutes les guerres de l'Angleterre.

Ces guerres peuvent avoir lieu dans des pays très éloignés du Canada. Elles peuvent être de telle nature que le Canada n'y ait aucun intérêt. Elles peuvent être très graves ou sans importance. Si le gouvernement du jour ne fait pas son devoir comme l'entend la population ou une partie des citoyens, il pourra être attaqué, mais sur ce point comme sur les autres, le gouvernement actuel est prêt à faire son devoir, et il le fera à ses risques et périls, et avec la conscience de sa responsabilité envers le Parlement.”

Maintenant j'arrive à ceci : j'avais dit que, si l'Angleterre était en guerre comme elle l'était dans la guerre de Crimée, et si j'étais encore au pouvoir, le Canada ne prendrait pas part à cette guerre.

J'avais déclaré que, si l'Angleterre envoyait une flotte comme à Alexandrie en 1882, le Canada ne prendrait pas part à cette guerre, et je continuai ainsi :

“Je réponds pour ce côté de la Chambre (la droite) que nous ne devrions pas prendre part à des guerres de ce genre, et qui sera le juge si l'on doit y prendre part ou non ? Si nous acceptons la véritable doctrine tory défendue par mon honorable ami (M. Borden), qu'une marine canadienne doit faire partie, en toute circonstance, de la marine impériale, mon honorable ami (M. Lennox) aurait raison. Mais si nous acceptons l'autre opinion que nous ne devons pas agir automatiquement dans une affaire de ce genre, mais que nous avons le droit de juger par nous-mêmes s'il est ou s'il n'est pas de notre intérêt de prendre part à une guerre, alors nous devons forcément conserver ce contrôle entre nos mains. Monsieur l'Orateur, il n'y a qu'une opinion sur ce point. Le peuple canadien n'aime pas la guerre. On ne l'entraînera pas facilement dans une guerre, surtout dans une guerre comme celle à laquelle mon honorable ami de

Selkirk (M. Bradbury) croit que nous devrions participer. Mais le peuple canadien sera toujours heureux de prendre part à une guerre dans laquelle la suprématie de l'Angleterre serait en jeu. Comment peut-on déterminer cela? Il n'y a qu'un moyen de le décider: c'est de s'en remettre à la volonté du parlement, à la volonté du peuple."

Voici en conclusion quelle est notre politique. Notre marine est entièrement sous notre contrôle. Elle ne peut tirer un seul coup de canon à moins que le parlement ne l'ordonne. Et à cause de cette disposition, pendant qu'ici nous sommes accusés de trahison envers notre pays, dans la province d'Ontario, comme je l'ai dit tout-à-l'heure, nous sommes accusés de trahison envers l'Angleterre. Les accusations de trahison ne m'effraient pas; j'y suis habitué. Qu'elles viennent d'un côté ou de l'autre, je vous ai nettement exposé le seul terrain sur lequel nous avons placé la loi que j'ai l'honneur de défendre devant vous.

### *Le coût de la Marine*

Passons à un autre point: le coût de la marine canadienne. Ah! sur ce point également j'ai entendu bien des pleurs, j'ai vu couler bien des larmes. On nous a dit que nous allions être obligés d'emprunter, de taxer le peuple canadien pour subvenir aux frais de la marine.

Messieurs, il y a marine et marine comme il y a fagot et fagot.

L'Angleterre, la France, l'Allemagne, dépensent aujourd'hui en armements militaires, tant sur mer que sur terre, 50 p. c. de leurs revenus. Je ne demande pas 50 p. c. du revenu du Canada pour l'appliquer à cette marine.

Messieurs, combien allons-nous prendre sur le revenu du Canada?

Les grandes puissances prennent 50 p.c. Allons-nous prendre 25 p. c ? Non. Allons-nous prendre 20 p.c.—15 p.c. ? Pas même 15 p.c., ni 10, ni 5. Nous allons prendre trois millions par année. Nous avons eu l'an dernier cent millions de revenu, ça fait juste trois pour cent que nous allons prendre pour subvenir aux besoins de la marine; **TROIS POUR CENT DU REVENU.**

On nous dit que nous allons emprunter, on nous dit que nous allons taxer, mais, Messieurs, l'année dernière, nous avons eu un surplus de vingt millions; cette année nous allons peut-être avoir vingt-cinq millions de surplus.

Supposons que le surplus soit cette année comme l'année dernière de vingt millions, c'est le plus bas chiffre, il restera encore dix-sept millions à votre crédit. Croyez-vous qu'il y a là de quoi effrayer même le plus pauvre contribuable ?

### *Arguments contre la marine*

Les arguments qu'on oppose à la loi sont absurdes et dans quelques années lorsque l'horizon sera éclairci, on sera étonné qu'il se soit trouvé des hommes à l'esprit assez tortueux pour faire de cette question un épouvantail.

Quand les nationalistes viennent vous dire que nos jeunes gens vont être obligés de monter sur ces navires de guerre, ils disent une chose absurde et fausse.

Personne ne montera sur ces navires que celui qui voudra y monter. Les jeunes gens qui prendront du service savent qu'ils ne sont pas obligés de prendre part à toutes les guerres de l'Angleterre; mais les jeunes gens qui prendront du service savent qu'ils peuvent être appelés par le peuple du Canada, par le parlement du Canada, quand ce parlement le

jugera à propos, de prendre part aux guerres de l'Angleterre.

Mais, Messieurs, s'il y a des jeunes gens qui veulent ainsi servir leur Roi et leur pays, de quel droit voudrait-on les en empêcher? Les nationalistes n'iront pas, c'est entendu; ils ne voudront pas y aller, je crois qu'il vaut mieux les laisser à la maison; ils ne feraient pas de bons soldats, j'en suis sûr. Mais pourquoi voudraient-ils nier aux jeunes gens qui voudraient entrer dans ce service pour défendre leur Roi et leur pays le droit de servir leur pays de cette manière? Au nom de quel principe de droit les nationalistes viendraient-ils dire: Nous ne voulons pas y aller et nous ne voulons pas que vous y alliez non plus."

Quelles gens, et quelle liberté est-ce cela? Qu'ils ne veuillent pas y aller, c'est dans l'ordre, mais qu'ils veuillent m'empêcher, moi, de servir mon Roi et mon pays, c'est ce que je ne permets à personne.

A ce sujet, Messieurs, on parle souvent de l'envoi des contingents en Afrique et de la part que nous avons prise à la guerre du Sud-Africain en 1899. Vous remarquerez cependant, Messieurs, qu'on ne parle jamais de cette guerre dans les assemblées où M. Monk est présent. Et pour cause: C'EST QUE M. MONK APPROUVAIT NOTRE POLITIQUE SUR CE POINT.

Je ne dis pas cela comme le meilleur argument à l'appui de notre politique, mais au contraire, même malgré l'appui de M. Monk, je maintiens que nous avons eu raison.

Il y avait des jeunes gens qui voulaient aller défendre leur roi dans le Sud-Africain. De quel droit, Messieurs, aurions-nous voulu les empêcher?

Il ne faut pas oublier l'état dans lequel était alors le Sud-Africain.

Il y avait alors dans le Sud-Africain un parti

politique, et ce parti politique était représenté par le président Kruger qui ne voulait avoir rien de commun avec la population britannique, qui voulait séparer la population hollandaise de la population britannique. Ce parti avait contre lui le général Joubert et le général Botha, qui, eux, réclamaient pour la population britannique les mêmes droits que pour la population hollandaise, et si à la dernière élection qui eut lieu au Transvaal, au lieu du président Kruger, le général Joubert eût triomphé, si cette élection avait donné une majorité aux idées libérales, la guerre africaine n'aurait pas eu lieu.

Mais, malheureusement, ces théories de M. Kruger prévalurent; la guerre vint, et alors ceux qui avaient combattu la politique de M. Kruger furent les premiers à venir de l'avant; au premier rang le général Joubert, le général Botha, et, lorsque Kruger, qui avait amené la guerre et précipité la tempête, eut pris la fuite, les Joubert et les Botha et d'autres continuèrent la guerre pour assurer à la population hollandaise la liberté des institutions britanniques, et nous avons maintenant la satisfaction de voir le général Botha devenu le premier ministre de la Couronne dans son pays.

Messieurs, contemplez ce qu'il y a de grandeur dans cette situation, et remarquez bien qu'il y a là également une leçon pour nous.

Voyons maintenant ce qui fut pour nous l'idée inspirative, en formant cette défense navale que nous voulons développer. Le motif pour lequel nous avons cette défense navale, ce n'est pas que nous craignons la guerre, mais nous avons mille milles de côtes sur l'Atlantique, et nous avons mille milles de côtes sur le Pacifique, nous aurons le chemin de fer de la Baie d'Hudson à six cents milles des côtes du St-Laurent. Nous avons le terminus du

Transcontinental à 600 milles de tous ces établissements actuels sur la côte du Pacifique. Nous sommes obligés d'avoir des patrouilles dans ces eaux lointaines pour la protection des capitaux et des entreprises qui y seront bientôt engagés.

Je ne crains pas la guerre. Je crois, Messieurs, que la guerre entre pays civilisés, que le conflit à mains armées entre les nations civilisées devient de plus en plus rare.

Il y a cent ans bientôt que nous n'avons pas eu de guerre et j'espère qu'avant longtemps, nous et nos voisins, **NOUS NOUS ENTENDRONS POUR CELEBER CES CENT ANS DE PAIX ENTRE DEUX NATIONS VOISINES.**

### *La démocratie et la guerre*

Les conflits à mains armées deviennent de plus en plus rares, et d'abord pourquoi ? Parce que la civilisation fait des progrès constants, parce que les moyens de transports s'améliorent de plus en plus, parce que les communications deviennent de plus en plus nombreuses et permettent aux nations de se rapprocher les unes des autres, de se mieux connaître, et, enfin, parce que la démocratie a maintenant voix délibérative dans tous ces pays libres.

Non pas que je pense que la démocratie soit plus sage ou plus impeccable que n'importe quelle autre classe de la société. La démocratie se compose d'hommes comme toutes les autres classes, elle peut faire des fautes comme toutes les autres classes, **MAIS LA DEMOCRATIE, PLUS QUE TOUTE AUTRE CLASSE, DETESTE LA GUERRE PARCE QUE L'EXPERIENCE DES SIECLES NOUS A APPRIS QUE CE SONT LES PAUVRES ET LES HUMBLES QUI SOUFFRENT DE LA GUERRE AVEC LE PLUS DE RIGUEUR.**

Aujourd'hui, notre ancienne Mère-Patrie la France est gouvernée par la démocratie, et, soit dit sans vouloir faire de réflexion sur le gouvernement de la France, si cette démocratie peut faire des fautes que nous ne pouvons comprendre avec les saines idées de liberté que nous professons ici et qui choquent toutes nos idées et nos instincts, nous devons cependant admettre que cette démocratie a déjà à son crédit d'avoir opéré un rapprochement avec l'Angleterre. Il faut reconnaître que sur ce point la démocratie française a été bien secondée en haut lieu en Angleterre ; car, messieurs, ce n'est pas un fait historique, ce n'est pas un fait qui est maintenant authentiquement dans l'histoire, mais c'est un fait que j'ai entendu répéter à Londres par des témoins que je crois compétents, que lors de l'incident du Fashoda, alors que l'orgueil froissé de part et d'autre pouvait amener une rupture entre les deux pays, la vieille reine, cette noble femme qu'était la Reine Victoria, dit à ses ministres que, plutôt que de voir une guerre entre la France et l'Angleterre, elle aimerait mieux mourir.

Il était réservé, non pas à cette noble femme, mais il était réservé à son fils, celui qui est décédé lui aussi, le Roi Edouard VII, qui est mort avec le plus beau titre que jamais roi ait reçu dans l'histoire, le titre d'Edouard VII le Pacificateur, il était réservé, dis-je, à ce roi d'obtenir ce rapprochement, cette entente tellement cordiale entre les deux pays, que maintenant personne, tant en France qu'en Angleterre, ne peut concevoir qu'il y ait une guerre entre ces deux pays, et qu'une telle guerre serait aussi criminelle qu'une guerre civile.

Le point noir, à cette heure, c'est l'Allemagne, mais son gouvernement devient de plus en plus démocratique, et il est permis d'espérer que là aussi interviendra une entente cordiale entre l'Angleterre

et l'Allemagne comme l'entente entre l'Angleterre et la France.

Messieurs, je veux vous parler maintenant de ce qui n'est pas contenu dans la loi.

Nous ne sommes pas obligés de prendre part à aucune guerre, mais cependant je déclare que, s'il y avait des guerres—je ne veux pas, Messieurs, d'équivoque sur ce point,—je suis ici pour défendre la politique que nous préconisons, s'il y avait une guerre dans laquelle la suprématie navale de l'Empire serait mise en péril, je serais d'opinion moi-même,—et je ne veux pas que d'autres en soient blâmés, parce que j'en prends la responsabilité—  
**JE CROIS QUE NOUS DEVRIONS AIDER  
L'ANGLETERRE DE TOUTES NOS FORCES.**

Voilà, Messieurs, la position.

Allons plus loin encore dans l'examen de cette question.

### *Les deux éléments de la race Canadienne*

Il est important, Messieurs, à l'heure qu'il est, de bien apprécier la portée de la politique nationaliste ou qui se prétend nationaliste; c'est de constituer un parti qui se composerait exclusivement de Canadiens-français. Je crois que cette doctrine serait la contradiction de toutes nos traditions. Notre devoir est de prendre part aux luttes de notre pays, notre devoir est de défendre les droits de notre pays, pas seulement de la province, mais les droits des autres provinces également. Du moins c'est là, d'après moi, ce que j'estime être les droits et les devoirs qui nous incombent, et ceci, si nous consultons l'histoire, est certainement conforme à toutes les traditions de notre race.

Quand nos ancêtres eurent à revendiquer leurs droits, les Canadiens-français ne placèrent pas leur

cause simplement sur la question de race, ils placèrent leur cause sur ces principes d'éternelle vérité et d'immuable justice qui font appel à la conscience de tous les hommes, et, de cette manière, messieurs, ils eurent l'appui sans lequel ils n'auraient pu réussir : ils eurent l'appui de toute l'opinion libérale de la population britannique.

Voilà, Messieurs, ce que l'histoire nous enseigne. Lorsque M. Papineau revendiquait les privilèges que nous avons maintenant mais que nous n'avions pas sous l'ancienne constitution du Bas-Canada, quel est l'homme qui lui donna le secours le plus efficace ? Cet homme, Messieurs, n'était pas un Canadien-Français, c'était John Neilson, c'était un Écossais. Lorsque la lutte fut allée jusqu'à la rébellion armée, lorsque à Saint-Denis les patriotes, une poignée d'habitants, avec quelques citoyens de cette ville, résistèrent pendant tout un jour à des troupes dont quelques-unes, à Waterloo, avaient brisé jusqu'à la vieille garde, sous les yeux du plus grand capitaine de tous les temps, qui donc commandait les patriotes ? Messieurs, ce n'était pas un Canadien, c'était un Anglais, c'était le docteur Wolfred Nelson.

Lorsque Lafontaine demandait le rétablissement de la langue française, dans une assemblée où quatre-vingt-dix pour cent de la députation étaient d'origine française, qui donc lui donna l'appui dont il avait besoin, si ce n'est un Irlandais, c'est-à-dire Robert Baldwin ?

Lorsque le gouvernement Lafontaine-Baldwin demandait l'indemnité pour les victimes de la répression violente de l'insurrection de 1837, et que les Tories répondaient, non pas avec des arguments, non pas avec des paroles, mais par incendie, quel est l'homme qui voulut protéger et défendre le droit de cette minorité et dont la voix fut coupée par l'incen-

die ? C'est un Irlandais, c'est Samuel H. Blake.

M. Lafontaine lui-même, dès 1841, dictait aux Canadiens-Français la conduite à tenir lorsque dans une adresse mémorable aux électeurs de Terrebonne, il a prononcé ces mémorables paroles :

“Il est de l'intérêt des réformistes des deux provinces de se rencontrer sur le terrain législatif dans un esprit de paix, d'union, d'amitié et de fraternité. L'unité d'action est nécessaire plus que jamais.”

Eh bien, messieurs, remarquez ces paroles, elles datent du commencement du régime parlementaire, elles sont du plus grand homme d'Etat que le Canada français ait produit : Lafontaine, et ce qu'il demandait ; c'était l'union des réformistes, des deux provinces du haut et du bas Canada, dans un esprit de paix, d'union, de fraternité.

Messieurs, j'arrive maintenant au terme de ma carrière. Voilà quarante ans que je suis dans l'arène, voilà quel a été depuis quarante ans mon évangile politique, je n'en ai jamais connu d'autre.

Messieurs, je n'ai pas besoin de vous le dire, j'ai l'honneur, comme vous, d'être de la race française. Je suis le chef d'un parti où la race française est en minorité, et jamais, Dieu merci, je n'ai caché mon origine, je m'en suis toujours glorifié, et, Messieurs, je n'ai aucun mérite à le dire ici parmi mes compatriotes, mais je l'ai souvent dit dans des assemblées anglaises, parlant la langue anglaise : la race à laquelle je suis le plus profondément attaché, c'est la race dans les veines de laquelle coule le sang qui coule dans mes propres veines. Mais, messieurs, suivant le proverbe anglais : “Blood is thicker than water”, n'est-il pas naturel que j'aie plus de sympathie pour les miens, pour ceux de ma race que pour les autres ?

**CEPENDANT, LES DROITS DES AUTRES  
RACES ME SONT TOUT AUSSI SACRES QUE  
LES DROITS DE MA PROPRE RACE.**

Le jour où un seul de mes compatriotes de langue anglaise trouvera à redire à ce que je proclame mon origine française, ce jour-là je dirai : "Messieurs, choisissez-vous un autre chef," mais je n'entendrai pas ces paroles.

Voici vingt-trois ans que j'ai l'honneur d'être le chef du parti libéral. Quand je fus choisi en 1887, je pressai mes collègues de la Chambre des Communes de choisir un homme de la majorité : j'aimais mieux rester simple soldat dans la grande armée libérale que de prendre le fardeau de la responsabilité d'un parti où j'étais en minorité par ma race et par ma religion. Mais mes amis dans la Chambre des Communes, quelques-uns de ceux qui sont ici avec moi sur cette estrade, m'ont dit : "Non, le parti libéral ne connaît pas de distinction de race ou de religion, nous sommes tous sur un pied d'égalité dans ce pays."

Oui, Messieurs, si nos droits comme Canadiens-français étaient en péril, mes collègues anglais se lèveraient tous pour défendre ces droits, et si les droits de nos concitoyens d'origine anglais étaient en péril, je viendrais m'adresser à vous, messieurs, et vous les défendriez comme vous défendriez les vôtres.

### *La question de l'Immigration*

Permettez encore un mot ou deux :

On m'accuse parmi vous d'être un traître à ma race. Ceci, messieurs, ne m'occupe pas beaucoup; mais examinons deux questions sur lesquelles en ce moment je suis accusé de trahison pour des motifs bien différents. Je suis accusé de trahison dans cette province parce qu'on dit que je viole les droits de la race canadienne-française en permettant l'immigration qui se fait vers le Nord-Ouest.

Nous avons, messieurs, suivi l'exemple des Etats-Unis qui, dans un siècle, sont devenus la nation la plus puissante du monde parce qu'ils ont ouvert leur territoire à tout ce qu'il y avait d'ambition dans le monde entier.

Pendant cent ans c'est l'étoile américaine qui a resplendi dans le firmament. EH BIEN ! J'AI L'AMBITION, MOI, QUE DANS CE VINGTIÈME SIÈCLE L'ÉTOILE VERS LAQUELLE SE TOURNERONT TOUS LES REGARDS, J'AI L'AMBITION, DIS-JE, QUE CETTE ÉTOILE SOIT L'ÉTOILE DU CANADA.

Nous avons peuplé le Canada de l'Ouest. J'aurais bien désiré pour ma part que l'immigration du Canada, de la province de Québec, au lieu de se diriger sur les Etats-Unis, se fût dirigée vers les provinces de l'Ouest. Il y a un million de Canadiens aux Etats-Unis, ils devraient être dans les nouvelles provinces.

Cartier avait rêvé de faire du Manitoba une nouvelle province de Québec, mais, par suite de certaines circonstances, cette noble pensée n'a pas été exécutée. Vous le savez, nos compatriotes ne se sont pas dirigés du côté de l'Ouest, ils sont allés du côté des Etats-Unis. Pendant cinquante ans au moins, l'émigration a été une plaie toujours saignante de la population canadienne.

Messieurs, cette plaie est fermée à l'heure qu'il est. Il y a peut-être encore l'émigration des paroisses, mais l'émigration des paroisses ne se dirige plus à l'heure qu'il est, aux Etats-Unis, elle s'en vient ici à Montréal où elle trouve du travail.

La raison de l'émigration qu'il y avait autrefois dans la Province de Québec était que nous n'avions qu'un seul genre de travail à part les professions libérales. C'était l'agriculture, et tous ceux qui ne pouvaient pas vivre sur le sol allaient chercher

du travail aux Etats-Unis. Aujourd'hui, ils viennent chercher du travail à Montréal. Votre population de Montréal a doublé depuis dix ans. Le nombre de vos usines a doublé depuis dix ans, et demain, si vous le voulez, nous ferons le tour de toutes les nouvelles usines qui se sont ouvertes depuis dix ans, à commencer par les usines du Pacifique - Angus Shops,—nous interrogerons les gérants, les uns après les autres, **ET TOUS VOUS DIRONT QUE LE MARCHÉ POUR LEQUEL ILS MANUFACTURENT AUJOURD'HUI, CE SONT LES PROVINCES DE L'OUEST, LES POPULATIONS QUE NOTRE POLITIQUE Y ATTIREES.**

Nous avons donc fermé cette plaie de l'émigration.

*La réciprocité avec les Etats-Unis*

Messieurs, je suis accusé également d'être un traître à mon pays, d'être un traître à l'Empire, parce que nous allons dans quelque temps, je l'espère, ouvrir des négociations pour un traité de réciprocité avec les Etats-Unis.

Le premier devoir d'un pays, c'est de travailler à sa prospérité; le premier devoir du gouvernement, c'est de travailler à la prospérité du peuple et d'ouvrir, si la chose peut se faire honorablement, cet immense marché qui nous est fermé, cet immense marché où se trouve aujourd'hui la nation la plus riche du monde et pour laquelle nous pouvons produire énormément.

Messieurs, il est évident que l'ouverture de ce marché serait pour nous une source immense de prospérité. Cependant il y a des gens qui disent que c'est une trahison. Je suis prêt à accepter ce reproche.

Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir en 1896, j'envoyai deux de mes collègues à Washington pour

essayer de négocier un traité de réciprocité. Nous fûmes reçus avec beaucoup de politesse, mais nous ne pûmes rien obtenir. Et de ce moment-là je déclarai que nous ne ferions plus de pèlerinage à Washington. Nous n'avons plus fait de pèlerinage à Washington depuis ce temps-là mais l'hiver dernier il y a eu un pèlerinage de Washington à Ottawa.

Depuis ce temps-là, il a coulé de l'eau sous les ponts. Nous avons adopté une politique nouvelle, politique de préférence envers l'Angleterre, cette politique a été un bienfait pour le commerce du Canada et nous n'entendons pas l'abolir.

D'un autre côté, il ne faut pas oublier que nous sommes en arrière des Etats-Unis **SUR LA ROUTE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL D'AU MOINS CINQUANTE ANS.** Il ne faut pas oublier ce fait-là, que bon nombre de nos industries ne pourraient pas soutenir la concurrence des Etats-Unis. Il faut savoir tenir compte des circonstances, mais ces circonstances exceptées, je crois qu'il est possible de faire un traité avec les Etats-Unis qui sera non seulement d'un grand avantage pour nous, mais pour les Etats-Unis également, et je ne voudrais pas d'un traité à moins qu'il ne fût également profitable à l'une et à l'autre nation.

#### *Quatorze ans de pouvoir*

Maintenant, Messieurs, voici quatorze ans que nous sommes au pouvoir. Dans ces quatorze années, nous n'avons pas cherché à faire de la politique sensationnelle, nous avons cherché simplement à faire de la politique utile. Notre premier but a été de trouver du travail pour tous les bras et de donner la plus forte rémunération possible à ce travail, et je crois que nous avons quelque peu réussi.

Allez dans les campagnes à l'heure qu'il est. Interrogez les plus vieux cultivateurs ; demandez-leur s'ils se souviennent d'une époque où il y a eu autant de prospérité que durant les quatorze années qu'a duré le gouvernement Laurier, **ET TOUS VOUS REPONDONT QU'À AUCUNE ÉPOQUE LE CULTIVATEUR N'À ÉTÉ PROSPÉRE ET HEUREUX COMME IL L'EST MAINTENANT.**

J'arrive d'un long voyage dans les nouvelles provinces de l'Ouest. Je crois que si demain nous avions une élection générale, nous reviendrions avec même une plus forte majorité que celle que nous avons maintenant. Il y aura des déplacements par-ci par-là, mais le résultat total sera ce que j'ose prédire.

Ce n'est pas à dire que je m'endors dans cette pensée. J'ai appris, lorsque j'étais face à face avec un maître en politique. Sir John A. Macdonald, qu'il n'y a rien de plus incertain qu'une élection, comme il avait coutume de le dire, ou qu'une course de chevaux. Je le sais, mais cependant et bien qu'il n'y ait rien de plus incertain qu'une élection ou une course de chevaux, si j'étais ce que les anglais appellent un "betting man", je crois que je gagerais sur le bon vieux cheval qui nous a conduits quatre fois successivement à la victoire.

Cependant, messieurs, je vous le répète, je me fais pas d'illusion, la fortune populaire qui nous a été favorable jusqu'ici peut nous être défavorable ; je ne le crois pas, mais c'est toujours possible ; cependant, quel que soit le sort qui nous attende, s'il plaît au peuple de nous enlever ce qu'il nous a donné, pour ma part je ne me plaindrai pas. Pas un murmure ne s'échappera de ma bouche, quoi qu'il puisse arriver. Il y a une chose qu'on ne peut pas m'enlever. On ne peut m'enlever ni ma fierté, ni ma

dignité, ni mon courage. On ne peut pas m'enlever ce fait, désormais incontestable, que dans les quatorze années qu'a duré le gouvernement Laurier il y en a, comme le disait cette adresse qui m'a été présentée tout à l'heure, **PLUS D'HARMONIE, PLUS DE PAIX, PLUS DE PROSPERITE, PLUS DE BIEN-ETRE QU'A AUCUNE EPOQUE ANTERIEURE DE NOTRE HISTOIRE.**

Mon dernier mot à vous, électeurs de Montréal, à vous mes concitoyens de toute origine, à vous mes concitoyens de toutes les parties de cette province, mon dernier mot à vous est que sans vous préoccuper de ma personne vous demeuriez encore et toujours **FIDÈLES A CES PRINCIPES DE PROGRÈS, DE LIBERTÉ, DE TOLÉRANCE ET DE JUSTICE QUI ONT ASSURÉ CETTE MESURE SANS PRÉCÉDENT D'UNITÉ, D'HARMONIE ET DE BIEN-ÊTRE ET DE PROSPÉRITÉ.** (Longue ovation à l'orateur.)



ver  
na-  
y  
ée  
E  
E  
E-

à  
es  
e,  
er  
s  
y,  
E  
-  
E

